



DANS LES PAS DE JONGKIND EN DAUPHINÉ

JONGKIND 1819-2019 Nouveaux Regards

Cahier des charges pour les artistes

- Cette initiative qui s'inscrit dans le cadre de l'opération « Paysage-Paysages » saison III « Le printemps » du Conseil départemental s'adresse aux artistes amateurs ou professionnels résidant dans le département de l'Isère
- Les artistes feront une création originale à partir de ce que leur inspire un des lieux peints par Jongkind, sans être obligés de réaliser l'œuvre in situ.
- Au cours des mois de mai ou juin 2018, leur sera proposée une visite commentée, par des membres de l'association, des lieux retenus :
 - Pour la vallée de la Bourbre : église de Châbons, chapelle de Milin, église de Blandin, hameau de Mallein, château de Pupetières, place du Trève à Virieu-sur-Bourbre, château de Virieu, hameau de l'Homnézy à Virieu-sur-Bourbre.
 - Pour La Côte-St-André : place Berlioz, rue St André, place St André, villa Beauséjour près du cimetière de La Côte-St-André.
 - Pour la plaine de La Bièvre : église de Gillonnay, château de Bressieux, les Crozes, route de Balbins, cimetière de Balbins
 - Grenoble : quai Jongkind rive gauche à la hauteur du pont MSP.
- Chaque artiste préinscrit pourra demander gratuitement à l'association le dépliant sur le circuit des lutrins ainsi que le livret de visite.

1. Types d'œuvres et présentation

- a. Toutes les techniques d'art visuel, dessins, peintures, photographies ou volumes, sont acceptées.
- b. Chaque artiste pourra présenter deux œuvres.
 - i. Peintures et photographies
 1. La dimension maximum conseillée de l'œuvre est de 65x50 cm maximum format raisin (hors encadrement) ; des formats supérieurs seront à discuter.
 2. Les œuvres seront obligatoirement encadrées à l'exception de celles sur support rigide.
 3. Les photographies et les dessins seront présentés soit sous verre, soit encadrés soit sur un support rigide permettant l'accrochage.
 4. Un système d'accrochage au dos de l'œuvre est indispensable : anneau ou fil métallique fin relié par 2 anneaux.

ii. Œuvres en volume :

1. Le volume ne sera pas trop important, et l'œuvre ne sera pas fragile

c. Chaque œuvre devra porter un titre et mentionnera aussi le lieu évoqué, peint par Jongkind.

2. Inscription et sélection des œuvres

a. Les œuvres pourront faire l'objet d'une sélection par un jury dont les membres seront choisis par les organisateurs.

b. Inscription souhaitée à partir du 26 mars 2018, afin de faciliter l'organisation matérielle.

c. Obligation de s'inscrire et de remettre à l'association une photo de l'œuvre par fichier numérique en précisant la dimension.

La date limite d'inscription et de transmission de la photo de l'œuvre est fixée au 31 décembre 2018

d. Les inscriptions feront l'objet d'un accusé de réception de la part de l'association par voie dématérialisée.

e. Les œuvres resteront exposées pendant la durée totale de l'exposition. Le lieu d'exposition retenu pour chaque œuvre reste de la seule compétence des organisateurs.

3. Dates d'exposition et d'accrochage

a. La Côte-St-André du 15 au 22 juin 2019

i. Accrochage le 13 juin 2019 de 14h à 20h.

ii. Décrochage le 22 juin 2019 à partir de 18 heures et le 24 juin 2019 entre 13h et 18h.

b. Virieu-sur-Bourbre du 23 au 30 juin 2019

i. Accrochage le 21 juin 2019 de 14h à 20h.

ii. Décrochage le 30 juin 2019 à partir de 18 heures et le 1^{er} juillet de 13h à 18h.

D'autres lieux d'expositions pourront être retenus en fonction du nombre de participants.

Les exposants seront informés au plus tard 10 jours avant l'ouverture, du lieu d'exposition qui aura été retenu pour leurs œuvres.

4. Conditions d'exposition

a. Assurance : les œuvres seront assurées pour le montant déclaré par l'artiste.

b. Surveillance et gardiennage :

i. Pendant les heures de fermeture, les locaux seront protégés par les dispositifs de sécurité habituels.

ii. À la charge de l'association pendant les heures d'ouverture.

c. Vente des œuvres :

Chaque artiste est libre de son choix mais les prix ne devront pas figurer sur l'accrochage de l'exposition.

Un catalogue de l'ensemble des œuvres exposées sera édité aux frais de l'association et vendu au prix de 2€.

Virieu-sur-Bourbre le 14 février 2018